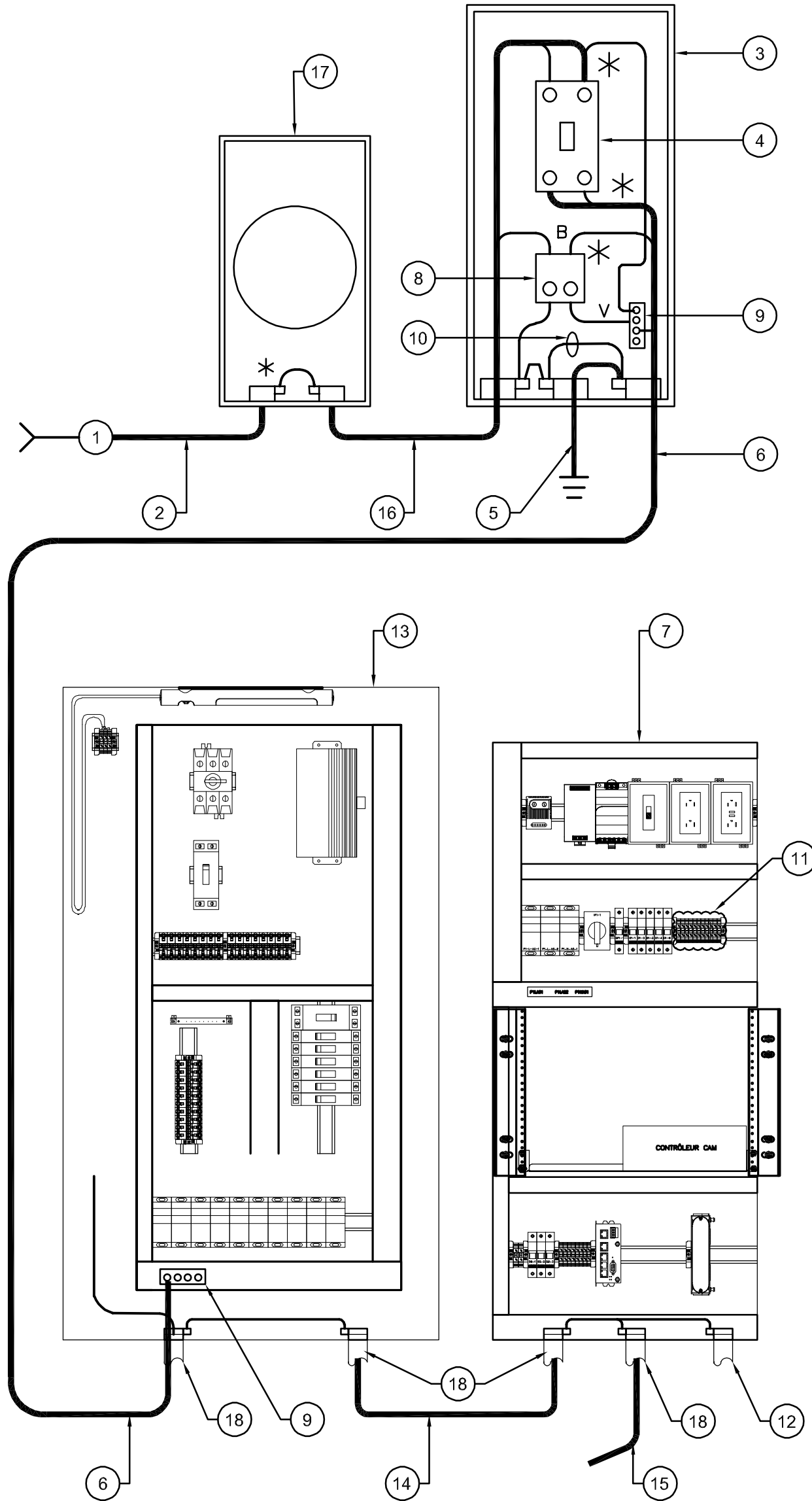


SCHÉMA ÉLECTRIQUE

- 1 RACCORDEMENT SOUTERRAIN À LA COMPAGNIE DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
- 2 3 CÂBLES MONOCONDUCTEURS RWU90, CALIBRE 8 SR (POUR EXPOSITION DIRECTE AU SOLEIL). À IDENTIFIER SELON LA PHASE (NOIR, ROUGE, BLANC) AU MOYEN DE RUBAN ADHÉSIF OU D'UN TUBE THERMORÉTRACTABLE DE COULEUR APPROPRIÉE
- 3 COFFRET DE BRANCHEMENT DE TYPE CB1
- 4 DISJONCTEUR PRINCIPAL DANS LE COFFRET DE BRANCHEMENT 30 A, 2 PÔLES
- 5 CONDUCTEUR NU CALIBRE 6, VERS LA MISE À LA TERRE
- 6 4 CONDUCTEURS DE DISTRIBUTION RWU90, CALIBRE 8. À IDENTIFIER SELON LA PHASE (ROUGE, NOIR, BLANC ET VERT) AU MOYEN DE RUBAN ADHÉSIF OU D'UN TUBE THERMORÉTRACTABLE DE COULEUR APPROPRIÉE, VERS COFFRET DE DISTRIBUTION ET DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE POUR CAMÉRA DE TYPE CECUM
- 7 COFFRET DE DISTRIBUTION POUR CAMÉRA DE TYPE CVSUM
- 8 BORNIER DES CÂBLES NEUTRES
- 9 BORNIER DES CONDUCTEURS DE CONTINUITÉ DES MASSES
- 10 DANS LE COFFRET DE BRANCHEMENT, LE BORNIER DES CÂBLES NEUTRES, LES EMBOUTS ET LA MISE À LA TERRE SONT RELIÉS ENTRE EUX PAR 1 CONDUCTEUR NU CALIBRE 6, SANS JOINTS
- 11 VOIR DÉTAIL BORNIER AU FEUILLET « COFFRET DE DISTRIBUTION POUR CAMÉRA DE TYPE CVSUM »
- 12 CONDUIT D'ALUMINIUM DE 53 mm POUR TÉLÉCOMMUNICATION (OPTIONNEL)
- 13 COFFRET DE DISTRIBUTION ET DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE POUR CAMÉRA DE TYPE CECUM
- 14 4 CONDUCTEURS RWU90, CALIBRE 8. À IDENTIFIER SELON LA PHASE (ROUGE, NOIR, BLANC ET VERT) AU MOYEN DE RUBAN ADHÉSIF OU D'UN TUBE THERMORÉTRACTABLE DE COULEUR APPROPRIÉE, VERS LE COFFRET POUR CAMÉRA DE TYPE CVSUM ET UN 1 CONDUCTEUR VERT CALIBRE 6 VERS LA BORNE DE MISE À LA TERRE DU FÛT
- 15 VERS LES CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE : TOUT LE CÂBLAGE REQUIS POUR L'ALIMENTATION ET LE CONTRÔLE DES CAMÉRAS
- 16 4 CONDUCTEURS RWU90, CALIBRE 8. À IDENTIFIER SELON LA PHASE (ROUGE, NOIR, BLANC ET VERT) AU MOYEN DE RUBAN ADHÉSIF OU D'UN TUBE THERMORÉTRACTABLE DE COULEUR APPROPRIÉE
- 17 EMBASE POUR COMPTEUR
- 18 CONDUIT D'ALUMINIUM DE 53 mm



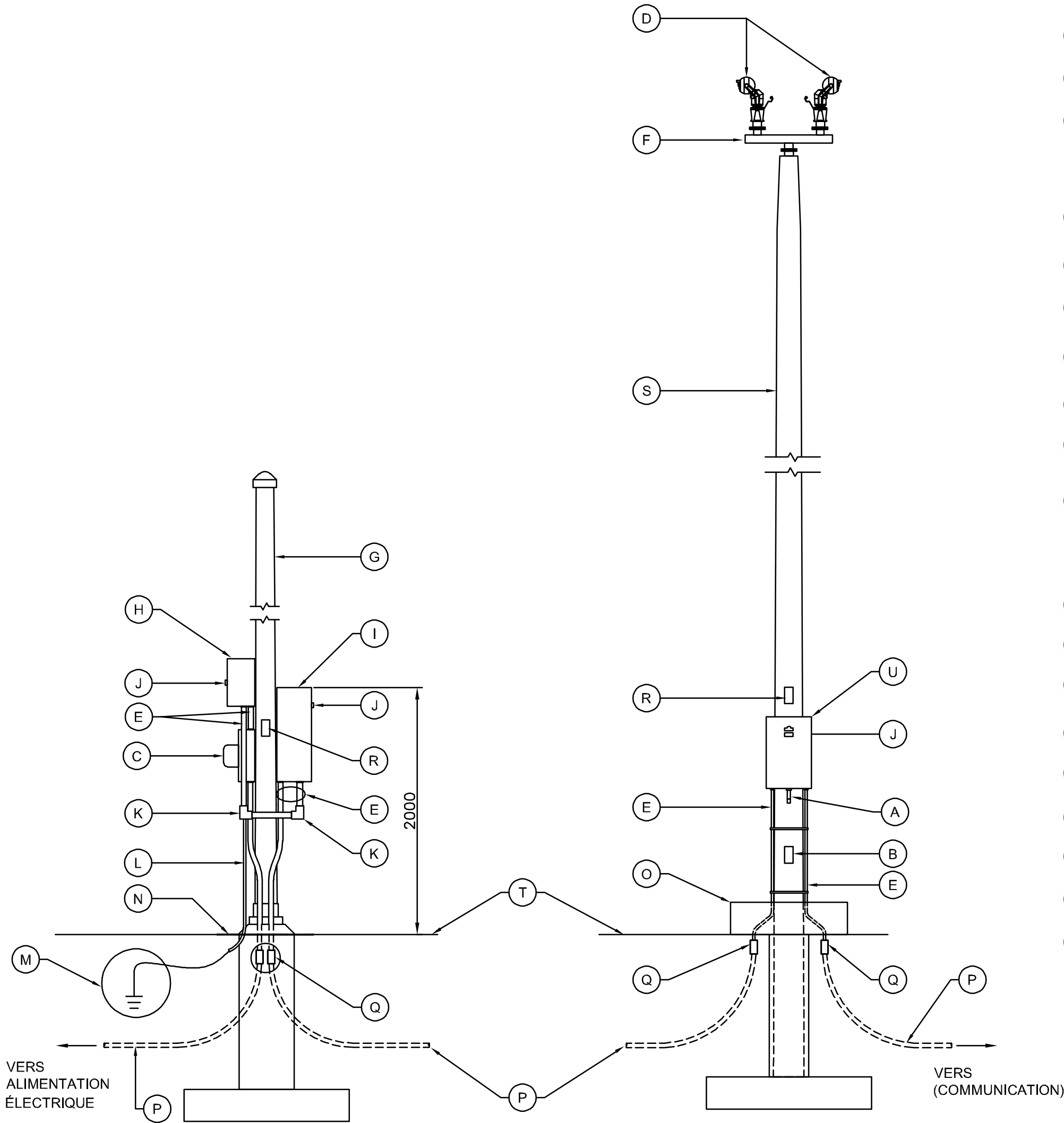
NOTES :

- CHAQUE CONDUIT MÉTALLIQUE EST MUNI D'UN EMBOUT DE MALT ET RELIÉ AU BORNIER DES CONDUCTEURS DE CONTINUITÉ DES MASSES AU MOYEN D'UN CONDUCTEUR NU CALIBRE 6, SANS AUCUN JOINT.
- LES CONDUCTEURS MONTRÉS SONT FOURNIS ET INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR.

\* RACCORDEMENT ET IDENTIFICATION DES CIRCUITS FAITS PAR L'ENTREPRENEUR.

ALIMENTATION ET DISTRIBUTION

- A MANCHON EN ALUMINIUM FILETÉ DIAMÈTRE 53 mm, DANS LE FÛT
- B TRAPPE D'ACCÈS
- C EMBASE POUR COMPTEUR
- D CAMÉRA DE VIDÉOSURVEILLANCE
- E CONDUIT D'ALUMINIUM 53 mm, Y INCLUS RACCORDS DE CONDUIT, AVEC COURROIES ET BOUCLES EN ACIER INOXYDABLE 304 OU 316 D'UNE LARGEUR DE 3/4", D'UNE ÉPAISSEUR DE 0,03" ET D'UNE LONGUEUR APPROPRIÉE À INSTALLER À TOUS LES MÈTRES
- F SUPPORT OU CONSOLE POUR CAMÉRA DE VIDÉOSURVEILLANCE, VOIR PLAN INGÉNIEUR EN STRUCTURE
- G FÛT, VOIR PLAN INGÉNIEUR EN STRUCTURE
- H COFFRET DE BRANCHEMENT DE TYPE CB1
- I COFFRET DE DISTRIBUTION ET DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE POUR CAMÉRA DE TYPE CECUM
- J PLAQUE D'IDENTIFICATION DU COFFRET
- K CONDUIT D'ALUMINIUM 53 mm, Y INCLUS RACCORDS DE CONDUIT ET RACCORDS FILETÉS
- L CONDUIT D'ALUMINIUM/D'ACIER GALVANISÉ 21 mm AVEC COURROIES ET BOUCLES EN ACIER INOXYDABLE 304 OU 316 D'UNE LARGEUR DE 3/4", D'UNE ÉPAISSEUR DE 0,03" ET D'UNE LONGUEUR APPROPRIÉE À INSTALLER À TOUS LES MÈTRES ET UN CONDUCTEUR NU CALIBRE 6 POUR LA MISE À LA TERRE. LE CONDUIT DOIT SE TERMINER DANS LE SOL À UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 100 mm.
- M VOIR FEUILLET « MISE À LA TERRE »
- N TRAITEMENT DE SURFACE SI REQUIS
- O RENFORT EN BÉTON POUR LA PROTECTION DES CONDUITS, VOIR PLAN INGÉNIEUR EN STRUCTURE
- P CONDUIT PVC EN NOMBRE REQUIS
- Q ADAPTATEUR ALUMINIUM/PVC SELON LA GROSSEUR DU CONDUIT
- R PLAQUE D'IDENTIFICATION DU SITE
- S FÛT DE BÉTON CENTRIFUGÉ VOIR PLAN INGÉNIEUR EN STRUCTURE
- T SOL FINI
- U COFFRET DE DISTRIBUTION POUR CAMÉRA DE TYPE CVSUM



NOTES :

- ÉPISURES PERMISES SEULEMENT SUR LE CIRCUIT NÉCESSITANT UN EMBRANCHEMENT DANS LA BASE DU FÛT.
- POUR LE DÉTAIL DU NOMBRE ET DE LA GROSSEUR DES CONDUITS, VOIR LE FEUILLET « INSTALLATIONS SOUTERRAINES ET ORIENTATION DES CONDUITS ».

CE PLAN NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

NOTES GÉNÉRALES :

- RÉFÉRENCE PLAN TYPE PT2B-144 AVRIL 2024
- DIRECTION GÉNÉRALE DES STRUCTURES.
- LES COTES SONT EN MILLIMÈTRES.
- TOUS LES CONDUCTEURS SONT EN CUIVRE.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |               |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------|
| PLAN TYPE - AVRIL 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |               | PT2B-144 |
| DIRECTION GÉNÉRALE DES STRUCTURES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |               |          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |               |          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |               |          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |               |          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |               |          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |               |          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |               |          |
| AAAA-MM-JJ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | PRENOM NOM    |          |
| AAAA-MM-JJ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | ING. XXXXXXXX |          |
| AAAA-MM-JJ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Statut        | Par      |
| Mandataire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |               |          |
| DIRECTION GÉNÉRALE DES STRUCTURES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |               |          |
| DIRECTION DE L'ÉLECTROTECHNIQUE ET DES STRUCTURES DE SIGNALISATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |               |          |
| Soit : Ce document technologique n'est pas signé et scellé au sens de la Loi sur les ingénieurs et ne peut être utilisé à des fins de travaux visés à l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs. Ce document est disponible strictement pour commentaires, pour information ou pour coordination. Aucune garantie n'est donnée sur l'intégrité des informations contenues et sur les modifications apportées au document qui auraient pu être faites ou à venir. La diffusion de ce document technologique est interdite si la présente note limitative n'est pas inscrite. PRENOM NOM, ing. |               |          |
| Vérificateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |               |          |
| PRENOM NOM, ing.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |               |          |
| Équipe technique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |               |          |
| PRENOM NOM, tech.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |               |          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |               |          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |               |          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |               |          |
| Titre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |               |          |
| ALIMENTATION 120-240 V ET DISTRIBUTION 120 V                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |               |          |
| Numéro de plan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |               | 13       |
| EL-2024-N-DDDDDD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |               |          |
| Identification de regroupement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |               |          |

DIAGRAMME TYPE DE RACCORDEMENT

|                                  |     |
|----------------------------------|-----|
| TABLEAU DES CHARGES COFFRET EL-? |     |
| COFFRET CECUM                    | ? W |
| CHAUFFAGE COFFRET CECUM          | ? W |
| COFFRET CVSUM                    | ? W |
| CHAUFFAGE COFFRET CVSUM          | ? W |
| CAMÉRA                           | ? W |
| CHARGE TOTALE                    | ? W |

**\*\* NOTE AU CONCEPTEUR \***  
LE CALIBRE PRÉSENTÉ EST LE MINIMUM EXIGÉ. CEPENDANT, IL DOIT ÊTRE VALIDÉ.

